



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT

La Ministre

N/REF: CAB/NVB/JT/PF

Paris, le 05 AVR. 2013

Madame la Présidente,

Vous le savez, le Gouvernement a fait de la santé des femmes et plus particulièrement de la garantie d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) une de ses priorités pour laquelle plusieurs actions ont déjà été réalisées.

Début juillet 2012, une instruction interministérielle concernant le droit à l'avortement a été envoyée aux directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) ainsi qu'aux directeurs et directrices d'établissements de santé pour rappeler la nécessité de mettre en place, au plan régional, un dispositif garantissant, pour toute femme souhaitant y recourir, un accès à l'IVG, notamment pendant la période estivale.

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 a prévu le remboursement à 100 % de IVG. La suppression de la participation des assurées aux frais de soins sur les actes d'IVG lève un frein financier permettant de répondre à l'objectif d'amélioration de la prise en charge des femmes en situation de grossesse non désirée et de garantir le droit à l'IVG sur le territoire. Cette prise en charge représente pour l'Etat un effort annuel estimé à 13,5 M€.

Pour que cette mesure soit effective, le gouvernement a décidé parallèlement de revaloriser significativement le tarif de l'IVG, jusque-là très inférieur aux coûts supportés par les établissements. La mise en cohérence du tarif avec les coûts constitue une réponse nécessaire pour l'organisation d'une offre de prise en charge répondant aux besoins des femmes tant en termes de qualité que de délai.

Ces mesures importantes traduisent l'engagement du Gouvernement pour assurer aux femmes le plein exercice de leurs droits à disposer de leur corps. Pour autant des difficultés demeurent, notamment dans l'organisation territoriale des soins.

Les études disponibles font apparaître des disparités régionales très importantes dans la prise en charge et une baisse continue de la part des établissements privés qui posent la question de l'égalité d'accès sur le territoire à ce service essentiel pour les femmes. Enfin, l'information publique sur l'IVG est aujourd'hui trop peu visible alors même que les sites internet délivrant une information biaisée voire hostile à la pratique de l'IVG apparaissent en tête des classements de consultation sur les moteurs de recherche.

Madame Danielle BOUSQUET

Présidente du haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

35 rue Saint Dominique

75007 PARIS

L'ensemble de ces questions nécessitent un travail d'expertise et de consultation pour lequel il me semble que votre instance pourrait conduire un travail de fond très utile, complémentaire des travaux d'évaluation que l'Etat engage sur ce sujet, dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

C'est pourquoi je souhaite que vous puissiez étudier les meilleures pratiques et outils permettant pour chacun des territoires d'évaluer l'accessibilité, tout au long de l'année, des services sanitaires permettant aux femmes de recourir à une interruption volontaire de grossesse, en ville et en établissement.

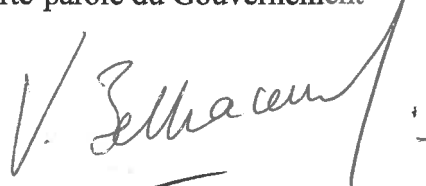
Le cas échéant, vous évalueriez également les modalités, juridiques et organisationnelles, pour inscrire la prise en charge des demandes d'IVG à part entière dans la planification régionale de l'offre de soins et dans l'organisation de la politique publique de santé.

Au regard de l'enjeu que constitue la qualité et la fiabilité de l'information en matière de santé, je souhaite que vous puissiez dresser un état des lieux de l'information dispensée sur Internet en matière d'IVG, et étudier les réponses qui peuvent être apportées à cette problématique, notamment par le droit actuel (droit de l'internet et des médias en particulier).

Je souhaite pouvoir disposer de premiers éléments d'analyse avant la fin du mois de septembre 2013 et d'un rapport consolidé en octobre 2013.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

La ministre des droits des femmes,
porte-parole du Gouvernement



Najat VALLAUD-BELKACEM